

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/039/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 185/03 (MDE 24/020/2003 du 24 juin 2003) et sa mise à jour (MDE 24/026/2003 du 23 juillet 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

SYRIE

Abdel Rahman Shaghouri (h), 31 ans

Londres, le 5 novembre 2003

Amnesty International est extrêmement préoccupée par les informations selon lesquelles Abdel Rahman Shaghouri, un prisonnier d'opinion, a été torturé en détention avant son transfert dans la prison de Saidnaya, située aux abords de Damas, la capitale. Il est à craindre que cet homme ne soit à nouveau torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements dans cet établissement.

Abdel Rahman Shaghouri est détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ; il est par conséquent considéré comme un prisonnier d'opinion. D'après certaines sources, il a été inculpé d'infractions liées à son utilisation d'Internet pour envoyer des informations à des amis. On ignore toutefois la nature exacte des charges retenues contre lui. Il devrait comparaître en décembre 2003 devant la *Mahkamat Amn Al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État), organe judiciaire dont les procédures sont connues pour être entachées de graves irrégularités. Amnesty International est inquiète à l'idée qu'Abdel Rahman Shaghouri ne bénéficie pas d'un procès équitable.

Abdel Rahman Shaghouri, marié et père de deux enfants, a été arrêté par des membres des forces de sécurité à un poste de contrôle situé entre la ville de Quneitra et la capitale, le 23 février 2003. Le même jour, des agents de la police secrète auraient pénétré chez lui et auraient confisqué son ordinateur, son télécopieur, des CD ainsi que d'autres objets en rapport avec l'informatique. D'après les informations reçues, Abdel Rahman Shaghouri est détenu au secret depuis son interpellation, mais il semble que son avocat ait obtenu la permission de lui rendre visite au cours des jours à venir.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a condamné, à maintes reprises, le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements en Syrie, pratiques qui sont couramment utilisées contre des prisonniers politiques lorsqu'ils sont détenus au secret, en prison ou dans un centre de détention.

Dans ce pays, l'utilisation d'Internet est surveillée de près par les autorités ; les sites dont le contenu est considéré comme néfaste pour des raisons politiques ou morales font l'objet de mesures de censure. L'utilisation d'Internet est en tout état de cause trop onéreuse pour la plupart des Syriens. On ne peut consulter des sites Internet en toute liberté qu'en s'adressant à des fournisseurs d'accès Internet basés dans des pays voisins. Comble de l'ironie, le président Bachar el Assad était autrefois à la tête de l'Association syrienne d'informatique.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Abdel Rahman Shaghouri a été torturé en détention ;

– exhortez les autorités à veiller à ce que, pendant sa détention, les droits de cet homme soient pleinement respectés, notamment le droit d'être traité avec humanité, le droit de consulter rapidement un avocat et le droit d'entrer en contact avec des membres de sa famille et des amis et de recevoir leur visite ;

– demandez instamment qu'il soit autorisé à bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;

– appelez les autorités à diligenter sans délai une enquête impartiale sur les allégations selon lesquelles Abdel Rahman Shaghouri a été victime d'actes de torture, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à traduire en justice les responsables présumés ;

– demandez sa libération immédiate et inconditionnelle dans la mesure où cet homme est un prisonnier d'opinion, incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit légitime à la liberté d'expression.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency
President Bashar al-Assad
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damas, Syrie

Télex : 419160 prespl sy

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency
Major General Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle, Damas, Syrie

Télégrammes : Interior Minister, Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*